



Office fédéral de la santé publique
Division Surveillance de l'assurance
Assurance-accidents
Schwarzenburgstrasse 157
3003 Berne

Envoi par courriel : UV@bag.admin.ch;
dm@bag.admin.ch

Berne, le 18 octobre 2017

**Modification de l'ordonnance sur l'assurance-accidents (OLAA) ; adaptation de l'annexe 1 (liste des maladies professionnelles)
Procédure de consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir sollicité notre prise de position concernant l'adaptation de la liste des maladies professionnelles de l'ordonnance sur l'assurance-accidents (OLAA) et de nous avoir transmis les documents y afférents.

Le Parti socialiste suisse (PS) a pris connaissance des modifications de l'OLAA visant à adapter la liste des maladies professionnelles aux dernières connaissances scientifiques et techniques sur les substances nocives et les effets mécaniques pour la santé. Le PS se réjouit de ces adaptations et y apporte son soutien, compte tenu aussi du fait que ladite liste est restée inchangée depuis plus de 10 ans.

Nous considérons toutefois qu'il faudra rapidement étudier la prise en considération des risques psychosociaux et intégrer dans la présente annexe certains troubles tels que le burnout, la dépression et autres maladies liées au stress. Dans les faits, ces problématiques ont pris une forte ampleur ces dernières années.

**Parti socialiste
Suisse**

Theaterplatz 4
Case postale · 3001 Berne

Téléphone 031 329 69 69
Téléfax 031 329 69 70

info@pssuisse.ch
www.pssuisse.ch

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.



Parti socialiste
suisse

Christian Levrat
Président

Jacques Tissot
Secrétaire politique